

Projet de loi n° 1

Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec

Par
Le Centre des Femmes de Forestville



Centre des Femmes de Forestville

13, route 138 Est
Forestville (Québec)
G0T 1E0
Tél. : (418) 587-4204
Fax : (418) 587-4550

Mémoire présenté à la Commission des institutions
dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n° 1,
Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec

Le 24 novembre 2025

PRÉSENTATION

LA MISSION DU CENTRE DES FEMMES DE FORESTVILLE

- Offrir un milieu de vie pour toutes les femmes ;
- Offrir des moyens, des outils afin que les femmes développent et retrouvent leur autonomie ;
- Sensibiliser les partenaires et la population à la condition féminine ;
- Développer des projets et intervenir dans les dossiers concernant la condition féminine. (Ex. : violence conjugale, sexuelle, familiale, pauvreté, itinérance, avortement etc.)

Mandats : services, activités éducatives, actions collectives et vie associative

CE QUI CARACTÉRISE OU SINGULARISE NOTRE ORGANISATION = NOTRE APPROCHE

L'orientation féministe des centres de femmes c'est :

- Avoir confiance dans le potentiel de chaque femme en valorisant ses connaissances et ses expériences ;
- Stimuler l'entraide, le soutien et la solidarité entre les femmes ;
- Rechercher des solutions collectives aux besoins et intérêts des femmes ;
- Susciter la participation des femmes à la vie démocratique et sociale.

Nous visons une transformation sociale dans le respect de nos valeurs et de notre orientation féministe. « La vie associative des centres de femmes est démocratique. Elle favorise le partage du pouvoir entre les participantes, les bénévoles et les travailleuses. »

PUBLIC CIBLE

Toutes les femmes âgées de 14 ans et plus.

Nous desservons les municipalités comprises entre Colombier et Longue-Rive.

NOS VALEURS

Égalité, Justice, Solidarité, Paix, Liberté.

Transmission des valeurs par :

- Réalisation d'activités et actions dans le plaisir ;
- Valoriser ce qui est positif ;
- Utiliser les forces du milieu.

Un centre de femmes c'est...

- S'outiller
- Agir ensemble
- Prendre soin de soi
- S'entraider

Aux membres de la Commission,

Le 9 octobre 2025, le ministre de la Justice a déposé le projet de loi n° 1 (PL1), *Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec*.

Le Centre des Femmes de Forestville fermement le projet de loi n° 1 et demande son retrait complet et immédiat.

Une constitution n'est pas une loi ordinaire : c'est le texte fondamental qui définit les bases démocratiques d'une société. Elle ne peut pas être rédigée par un seul gouvernement, derrière des portes closes. Elle doit venir d'un processus collectif, transparent et participatif, impliquant l'ensemble de la population, comme le recommande le Haut-commissariat des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies¹. Or, le projet actuel a été préparé sans consultation publique, sans mandat électoral explicite et sans participation des communautés, des juristes, des milieux universitaires ou des Premières Nations et des Inuits.

Nous jugeons que le gouvernement n'a aucune légitimité démocratique pour entreprendre une démarche d'une telle portée. Le processus parlementaire choisi — une simple majorité et une consultation rapide — va à l'encontre de l'esprit même d'une constitution, qui devrait reposer sur un large consensus au sein de la population. La consultation actuelle, limitée et précipitée, semble surtout chercher à donner une apparence de légitimité à une décision déjà prise, dans la continuité d'une gouvernance marquée par l'usage répété et abusif du bâillon.

Au-delà du processus de consultation, le contenu du projet de loi est aussi troublant sur le fond. Le PL1 vise à concentrer davantage de pouvoirs entre les mains du gouvernement en limitant le rôle des tribunaux, en affaiblissant la Charte québécoise des droits et libertés et en rendant plus facile la suspension des droits fondamentaux grâce à la clause dérogatoire. Ainsi, la protection des droits de la population se verrait soumise au bon vouloir du gouvernement en place. Cela contreviendrait à l'esprit même d'une constitution, qui vise au contraire à protéger toute la population contre les abus de pouvoir gouvernementaux.

Le Centre des Femmes de Forestville dénonce aussi la volonté du gouvernement d'intégrer à la Constitution une vision réductrice de la laïcité et de l'identité nationale, qui ouvre la porte à la discrimination, notamment envers les femmes musulmanes portant le voile. En plaçant ces principes au cœur de la future constitution, le PL 1

¹ *Note d'orientation du Secrétaire général sur l'assistance des Nations Unies à l'élaboration de constitutions* (avril 2009), p. 4.

institutionnalise une vision de la citoyenneté qui oppose plutôt qu'elle ne rassemble, et qui fragilise les valeurs d'égalité, de diversité et de justice sociale.

Le projet de loi représente également une attaque directe contre les contre-pouvoirs existants, en transformant en profondeur la logique même du fonctionnement de notre système démocratique québécois. Il donnerait au gouvernement le pouvoir d'interdire aux organismes financés par l'État d'utiliser les ressources provenant de fonds publics pour contester des lois devant les tribunaux, au nom de la « protection de la nation ». Cette mesure, qui pourrait être étendue par simple règlement, limiterait la liberté d'action de la société civile et créerait un climat de censure. En pratique, cela reviendrait à lier le financement public à la loyauté politique, réduisant au silence les voix critiques.

Le Centre des Femmes de Forestville voit là une attaque frontale contre l'action communautaire autonome (ACA), reconnue depuis 2001 par la Politique de reconnaissance et de soutien de l'ACA comme un pilier essentiel de la démocratie participative québécoise. Cette politique affirme que les groupes communautaires doivent conserver leur autonomie juridique, politique et financière pour pouvoir défendre les droits, représenter les populations marginalisées et proposer des solutions sociales novatrices.

En restreignant cette autonomie, le PL1 affaiblit la capacité des organismes à contester les injustices et à défendre les droits devant les tribunaux. Cela menace directement la vitalité démocratique du Québec et alimente l'affaiblissement du modèle d'action communautaire autonome où les organismes seraient réduits à des sous-traitants de politiques publiques tout en étant privés de leur voix critique et de leur fonction de transformation sociale.

Pour le Centre des Femmes de Forestville, ce projet de loi est vicié dès le départ : aucune modification ou amendement ne peut le rendre acceptable. Son origine partisane et son processus antidémocratique en font une menace pour les droits, la société civile et la démocratie elle-même.

Le Centre des Femmes de Forestville **rejette fermement le processus entourant le projet de loi 1, *Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec* et demande son retrait complet et immédiat.**